

 ROUXMESNIL BOUTEILLES Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES	COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2025
--	---

Date de convocation : 22/07/2025

Date d'affichage : 22/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Pascal LEGOIS, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Martine BUISSON, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Alain NOEL, Gilbert BAUDER, Stéphanie LEVILLAIN, Alain DEHAIS, Jonathan DESGROISILLES

Etaient Absents : Jean-Claude GROUT a donné pouvoir à Pascal LEGOIS
Pascal CAILLY a donné pouvoir à Ronald SAHUT
Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
Florence COSSARD, excusée
Dominique CATEL
Armelle POIRIER

M. Jonathan DESGROISILLES a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres		<u>OBJET :</u>
En exercice	18	
Présents	12	SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS AYANT PARTICIPÉ AUX APRÈS-MIDIS DE JUILLET
Pouvoirs	3	
Votants	15	

Les après-midis de juillet se sont bien déroulés. Cette année, les enfants n'ont pas pu bénéficier des activités de football américain ni d'athlétisme mais ont pu s'exercer au football grâce au club de Tourville sur Arques, qui a favorablement répondu à nos sollicitations.

Monsieur le Maire Adjoint propose donc comme chaque année, d'attribuer une subvention complémentaire aux clubs locaux ainsi qu'au Club de football de Tourville sur Arques, qui se sont investis dans cette organisation.

Monsieur le Maire Adjoint rappelle que l'année dernière 110 € ont été versés par association.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'attribuer une subvention complémentaire aux différents clubs locaux ainsi qu'au Club de football de Tourville sur Arques pour leur aimable investissement dans ces animations et d'augmenter le montant des subventions, à savoir :

Club de basket-ball : 120 €
Club de tir : 130 € (120 € + 10 € munitions)
Club de tennis : 120 €
Club de danse (Kid's Dance) : 120 €
APE : 120 €
Club de football de Tourville sur Arques : 120 €

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.



Le Maire-Adjoint,

P. LEGOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20250728-50-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/08/2025

Publication : 01/08/2025